



Assemblée générale

Distr. limitée
14 octobre 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session
Troisième Commission
Point 64 de l'ordre du jour
Promotion de la femme

Jamaïque* : projet de résolution

Activités futures de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme

L'Assemblée générale,

Rappelant toutes ses résolutions antérieures sur la situation de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, en particulier les résolutions 55/219 du 23 décembre 2000, 56/125 du 19 décembre 2001, 57/175 du 18 décembre 2002, 58/244 du 23 décembre 2003 et 59/260 du 23 décembre 2004,

Réaffirmant sa résolution 57/311 du 18 juin 2003 relative à la situation financière de l'Institut,

Prenant note avec satisfaction du rapport intérimaire de la Directrice de l'Institut sur l'exécution de son programme de travail au cours de la période d'octobre 2004 à mai 2005¹, lequel fournit une évaluation des progrès réalisés sur la base des indicateurs de succès figurant dans le plan de travail pour 2005,

Se félicitant de l'approbation par le Conseil exécutif de l'Institut du projet de plan de travail pour 2006, ainsi que de l'adoption par celui-ci du budget de fonctionnement pour 2006²,

Réaffirmant qu'il importe de chercher à procurer à l'Institut des ressources financières viables à moyen terme,

Se félicitant de la décision du Conseil exécutif de promouvoir activement la stratégie de collecte de fonds en faveur de l'Institut,

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies également membres du Groupe des 77 et de la Chine.

¹ INSTRAW/EB/2005/R.2/Rev.1.

² INSTRAW/EB/2005/R.3/Rev.1.



Considérant qu'à sa seconde session, tenue le 1^{er} juin 2005, le Conseil exécutif a recommandé que le rapport de la Directrice, le projet de budget de fonctionnement pour 2006 et les autres documents pertinents de l'Institut soient présentés à l'Assemblée générale,

Consciente que l'exécution du programme de travail et du plan stratégique de l'Institut contribueront à alimenter des échanges approfondis sur les migrations internationales et le développement d'un point de vue spécifiquement féminin,

1. *Accueille avec intérêt* le rapport du Secrétaire général³;
2. *Prie* l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, en accord avec son mandat, de participer et contribuer activement aux débats sur les questions relatives aux migrations internationales et au développement, et en particulier à la concertation de haut niveau à ce sujet, qui se tiendra en septembre 2006, durant la soixante et unième session de l'Assemblée;
3. *Prie également* l'Institut, en accord avec son mandat, de participer et contribuer activement à l'examen du thème de la trente-neuvième session de la Commission de la population et du développement pour 2006 : « Migrations internationales et développement »;
4. *Souligne* que les contributions financières volontaires des États Membres au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme sont d'une importance décisive pour permettre à ce dernier de s'acquitter de son mandat;
5. *Prie instamment* les États Membres de fournir des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale, en particulier pendant la période critique actuelle de transition;
6. *Décide* d'appuyer pleinement les efforts en cours pour relancer l'Institut et, à cet égard, d'allouer des fonds suffisants pour lui permettre d'assumer ses fonctions essentielles pendant au moins les trois années à venir;
7. *Prie* le Secrétaire général de lui faire rapport, à sa soixante et unième session, sur l'application de la présente résolution.

³ A/60/372.